



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 19 septembre 2019.

Ce C.T.M était réuni sous la présidence de Madame Sabine FOURCADE, Secrétaire Générale des Ministères des Affaires Sociales (SGMCAS), puis de Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des Ressources Humaines (D.R.H).

L'ordre du jour était le suivant :

+ pour information

- Un point d'étape sur la préfiguration de la réforme de l'O.T.E et sur le projet d'accord sur l'accompagnement RH
- L'évolution des effectifs du système d'inspection du travail
- Un point d'étape sur le déroulement du projet WIKI'IT
- La rénovation des cursus managériaux

+ Pour avis

- Le projet d'arrêté portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail
- Le plan d'action 2019 suite au baromètre social 2018
- Le projet de modification statutaire de l'Inspection du travail

Ce C.T.M s'est ouvert par un échange entre les OS et l'Administration sur la récente tentative de suicide d'un contrôleur du travail au service renseignement de Paris.

Le D.R.H a rappelé que la procédure de « reconnaissance d'accident de service » a été mise en œuvre dans les meilleurs délais.

La situation de l'INTEFP a également été évoquée avec une affaire de « propos sexistes et racistes » tenus dans l'enceinte de l'établissement au sein de la promotion des IET.

Monsieur Bernard, informé de la situation le 30 juillet, a rappelé que les organisations syndicales et la direction de l'INTEFP ont été reçues dès le 02 août 2019. Qu'il a adressé un courrier de rappel à la réglementation et qu'une enquête est en cours.

En séance, le D.R.H s'est engagé à :

- saisir la direction de l'INTEFP pour mettre un terme à toute convocation locale, en pleine période d'examen, à fin d'enquête ;
- transmettre ce jour un message signifiant, en sa qualité de Président par Intérim du CA de l'INTEFP, l'arrêt de toute procédure locale pendant la période d'examen.

Point I : Point d'étape sur la préfiguration de la réforme de l'O.T.E et sur le projet d'accord sur l'accompagnement RH

Madame FOURCADE est intervenue pour faire le point sur « la préfiguration de la réforme de l'O.T.E ».

Dans le climat « anxieux » qui règne dans les services fait d'annonces et de contre annonces, si l'Administration parle « simplement » d'accompagner la réforme de l'O.T.E, pour le SYNTEF-CFDT il est nécessaire de prendre des « mesures ambitieuses » pour les agents, qui doivent s'étaler sur plusieurs années.

Dans ce contexte, la transformation des emplois et des compétences est une question « centrale » qui se pose tant dans les services déconcentrés qu'en Administration centrale.

Le corps des contrôleurs du travail en est une illustration c'est pourquoi, en séance, les OS ont unanimement voté une motion sur leur avenir.

Sans « grands apports » cette présentation de la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux n'était pas à la hauteur des attentes des agents qui sont en droit d'obtenir des réponses claires sur les organisations cibles projetées et les conséquences « très concrètes » en termes de ressources humaines.

Pour le SYNTEF-CFDT, au lieu de cela, Madame FOURCADE s'est contentée de rappeler la méthode et le calendrier d'une réforme dont on ne connaît finalement que « bien trop peu de chose » ; à l'heure ou dans les territoires les Préfets sont à la manœuvre pour assurer les remontées attendues pour la fin du mois d'octobre.

Madame FOURCADE a rappelé que la réforme de l'O.T.E entre dans une « nouvelle phase » avec :

- La préfiguration des nouvelles entités régionales (**DIRECCTEs** et **DRJSCS**) ;
- La préfiguration des délégations régionales académiques à la jeunesse et engagement du sport (**JS** et **EN**) auprès des recteurs ;
- La préfiguration des nouvelles entités interministérielles départementales (**DDCS-ou DDCSPP/Uds** des **DIRECCTEs**) ;
- La préfiguration des Secrétariats généraux communs départementaux (**SGC**)

En ce qui concerne les secrétariats généraux communs, le D.R.H précise que les « mobilités géographiques contraintes » sont écartées et que les agents rejoindront ces nouveaux services sur « **la seule base** » du volontariat.

Face aux demandes insistantes des OS et aux « inquiétudes » des agents sur la question des secrétariats généraux communs, Monsieur BERNARD et Madame FOURCADE ont rappelé également que :

- il pourrait y avoir des mobilités entre ministère sur la base du volontariat
- il pourrait y avoir des mobilités fonctionnelles

Un travail de négociation entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires sociales devrait permettre de « rapidement » prendre une instruction globale sur les missions et les contours de ces SGC.

L'objectif commun de toutes ces préfigurations étant qu'au 1^{er} juin 2020 les nouvelles organisations soient « en place ».

En ce qui concerne la « nomination imminente » (la liste devrait être très prochainement disponible) des préfigureurs par les Ministres de tutelle, madame FOURCADE précise qu'au niveau régional et départemental un équilibre devra être recherché tant entre les deux réseaux (*cohésion sociale et ministère du travail*) qu'entre les hommes et les femmes.

En ce qui concerne les DDI, les préfets doivent communiquer trois propositions pour le début du mois d'octobre parmi les actuels RUD/ DDCSPP ou DDCS.

Pour le SYNTEF-CFDT la seule question du statut d'emploi des directeurs ne doit pas être « déterminante » dans l'attribution des postes d'encadrement supérieur. Les « futurs » préfigureurs doivent disposer de marge de manœuvre dans un contexte où il est à craindre que le Ministère du travail ne soit qu'un « prescripteur » attentiste de la réforme.

Pour l'Administration, dès leur nomination, les préfigurateurs devront travailler sur :

- Les contours des missions des nouveaux réseaux créés en s'adaptant aux besoins des territoires ;
- L'accompagnement au changement en mettant en place le dialogue social dans les instances concernées ;
- L'organisation des nouvelles relations entre le niveau régional et départemental.

Pour le SYNTEF-CFDT il devient urgent que les éléments de cadrage nationaux (attendus pour le 08 octobre) sur les préfigurations soient connus très rapidement ; pour que les préfets en tiennent compte dans les « scénarii » projetés.

Les liens « fonctionnels » entre nos services doivent être préservés dans ces organisations pour garantir un service public de qualité. Le SYNTEF-CFDT rappelle que cette qualité devrait être le « seul objectif » de cette réforme !

Dans une seconde phase de la présentation dédiée à l'O.T.E, le D.R.H des Ministères Sociaux est intervenu, avec ses équipes, pour présenter l'accompagnement qui sera mis en place pour accompagner les agents dans cette réforme en rappelant que :

- Le projet de protocole d'accord doit pouvoir s'imposer sur le terrain notamment au Préfet.

Pour Monsieur Bernard, il faut « aller vite » car « l'imagination est au pouvoir » dans les territoires sous l'égide des préfets qui doivent pouvoir s'emparer des mesures négociées avec les OS avant qu'ils ne transmettent leurs propositions d'organigrammes.

Le D.R.H est ensuite revenu sur les mesures pour lesquelles, à l'issue de la première réunion de négociation du projet de protocole d'accord de l'accompagnement RH des agents du 10 septembre, les OS ont formulé des demandes :

- Le décret de restructuration du Ministère serait activé afin de garantir les mesures financières afférentes (prime de restructuration, allocation mobilité du conjoint, indemnité de départ volontaire et CIA « garantie de rémunération »
- Les agents auront un « droit au retour »

Pour le SYNTEF-CFDT de nombreuses questions restent en suspend sur les « repositionnements » des agents qui dans un contexte de redéfinition du rôle des CAP et de mise en concurrence des corps dans les nouvelles entités doivent pouvoir bénéficier de mesures transitoires pour la période 2020-2022.

Enfin les équipes de la D.R.H ont présenté le dispositif d'accompagnement RH des agents, destiné, selon Monsieur BERNARD, à prévenir « les RPS » et qui réside principalement dans :

- Un accompagnement individuel des agents
- Un accompagnement des nouveaux collectifs de travail

Point II : Le projet de modification statutaire de l'Inspection du travail

Monsieur CALVEZ repose le cadre de la mission que lui a confiée la Ministre du travail, dans la continuité du rapport VILLE et de la mission de travail de Monsieur Hubert BOUCHET, en précisant que ses propositions traitent de l'attractivité, du recrutement et de la formation des Inspecteurs du Travail.

Monsieur CALVEZ propose de revenir à un corps à trois grades en prévoyant ainsi de :

- Réformer les épreuves du concours
- Ouvrir plus largement le recrutement à la troisième voie
- Revoir le pyramidage du corps en comparaison des autres corps des ministères sociaux
- Prévoir un tronc commun de 12 mois avec le statut d'élève suivi d'une spécialisation de 6 mois sous statut de stagiaire

Devant les nombreuses questions des OS, Monsieur CALVEZ se propose de revenir avec plusieurs éléments au CTM du 16 octobre.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Votre représentant au Comité Technique Ministériel de ce jour :

**Luc DURAND (DGT)
Jérôme SCHIAVONE (UD 81)**